

## UNIVERSITÉ DE TOURS

- VU le code de l'éducation**
- VU l'article L. 712-2 5<sup>ème</sup> alinéa** du Code de l'Éducation : « Il (le Président de l'Université) nomme les différents jurys » ;
- VU l'article L. 613-1** Code de l'Éducation : « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs ou, dans des conditions et selon des modalités prévues par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement » ;
- VU le décret 17 décembre 1933** relatif à l'obligation de participer aux jurys d'examens et concours ;
- VU la circulaire n°2000-033 du 1<sup>er</sup> mars 2000** relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur ;
- VU le décret n° 2022-732 du 27 avril 2022** relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire et à l'attribution du grade de master ;
- VU l'arrêté du 27 avril 2022** relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire, et notamment son article 33 ;
- VU la délibération de la CFVU n°2024-002 en date du 28 mars 2024** portant sur les modalités de contrôle de connaissances et de compétences : Licence, Licence professionnelle et Master ;
- VU la délibération n°CFVU 2024-004 du 19 septembre 2024** portant notamment sur le règlement des études et des examens de l'Université de Tours ;
- VU la délégation de signature et de pouvoir du Président de l'université n°DAJ/n°2021-425 en date du 1er avril 2021 ;**
- VU** les propositions du Directeur de l'UFR de Médecine ;

### LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ ARRÊTE

#### Article 1 : Désignation des jurys d'examen

Les jurys d'examen pour l'année universitaire 2024-2025 sont composés des personnes désignées ci-après :

## **IBODE**

Président :	Mehdi OUAISSI	Chirurgien PU/PH, UFR de médecine et CHU de Tours
Membres :	Guillaume BACLE	Chirurgien participant à la formation, PU-PH, UFR de médecine et CHU de Tours
	Dominique BARTHÉLÉMY	Directeur d'école d'infirmiers de bloc opératoire, IFPM Orléans
	Anne BENCTEUX	Conseillère pédagogique régionale, représentante de l'agence régionale de santé Centre Val de Loire
	Olivier COULEE	Directeur d'école d'infirmiers de bloc opératoire, IFPS Tours
	Yannis FORT	Cadre de santé IBODE, responsable pédagogique infirmier de bloc opératoire diplômé d'État, IFPS Tours
	Christophe HOURIOUX	Biologiste PU-PH, représentant de l'université de Tours
	Valérie LEHOUX	Cadre infirmière de bloc opératoire diplômée d'État, CHU de Tours
	Cécile PHILIPPE	Formatrice permanente de l'école d'infirmiers de bloc opératoire, IFPM Orléans
	Anthony RICHARD	Responsable pédagogique de la filière infirmier de bloc opératoire, IFPM Orléans
	Olivier SAINT-MARC	Chirurgien participant à la formation, CHU Orléans
	Alexandra THIBAUT	Cadre de santé IBODE, formatrice permanente de l'école d'infirmiers de bloc opératoire, IFPS Tours
Suppléants :	Nicolas MICHOT	Chirurgien participant à la formation PH, CHRU de Tours
	Marie-Claire DEHOUX	Infirmière de bloc opératoire diplômée d'État en exercice depuis au moins trois ans et ayant accueilli des étudiants en stage, CHU Orléans

### **Article 2 : Affichage**

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

### **Article 3 : Exécution**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 26 novembre 2024

Pour le Président de l'Université et par délégation,

Le Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'université de TOURS' at the top and 'University of TOURS' at the bottom, with a stylized 'UT' logo in the center.

Florent MALRIEU